

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2012**

Le trois avril deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Patrick Soulé, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, David MOURAND, Eric JAUMET, Mme Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Yannick LEGLISE, Mme Marie-France LE ROUX, M. Yves NASRI, Corinne BOURCHEIX

**Absents représentés** : Michel LANGLAIS par Maguy PEYRONNIN  
Jean LATRY par Michel ARMAGNACQ  
Jean-Jacques DUBOIS par Jean-Patrick SOULÉ  
Aurélie JACCKEL par Michèle TUBAUD

**Absente**: Aurélie LARRIAUT

**Secrétaire de séance** : Sophie ROBERT

**Date de convocation** : 27 mars 2012

### **PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur Eric JAUMET signale qu'il souhaite que soit rajoutée son intervention en fin de conseil sur le forum de l'emploi.

Eric JAUMET propose au conseil municipal l'organisation d'une manifestation autour de l'emploi. Sous forme de rencontres employeurs-demandeurs d'emploi, cette manifestation se veut être d'abord l'occasion de rapprochement de proposition d'embauche avec des compétences des visiteurs. Avec pour partenaires POLE EMPLOI agence de Langon et la Mission Locale des 2 rives de Cadillac, Eric JAUMET se propose de réunir d'abord ces 2 dirigeants et d'organiser cette manifestation prévue pour septembre ou octobre 2012, il prévoit dans un deuxième temps de se rapprocher d'autres partenaires (Conseil Régional). Le conseil municipal est d'accord et donne toute liberté à Eric JAUMET pour organiser cet événement.

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Vote des taux
- Vote des budgets de la Commune, du Service de l'eau et du Service de l'Assainissement
- Convention Conseil Général travaux assainissement pluvial Peyroutène
- Inscriptions scolaires
- Demande subvention Adour Garonne 19<sup>ème</sup> tranche assainissement
- Jurés d'Assises

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 2 délibérations :

- Convention de partenariat LE RELAIS GIRONDE
- Travaux d'Intérêt Généraux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ordre du jour modifié.

### **22/2012 – VOTE DES TAUX**

Vu la circulaire n° 11/2012/DRCT de la Préfecture de la Gironde portant prorogation de la date limite de vote des Budget et des taux des collectivités territoriales par dérogation de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux suivants :

- taxe habitation : 10.79 %
- taxe foncière sur propriétés bâties : 21.64 %
- taxe foncière sur propriété non bâties : 60.59 %

### **23/2012 – BUDGET UNIQUE 2012 COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la circulaire n° 11/2012/DRCT de la Préfecture de la Gironde portant prorogation de la date limite de vote des Budgets par dérogation de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation et les explications de Monsieur le Maire du budget unique 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte du budget unique 2012 de la Commune arrêté comme suit :

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 650 015.75 euros avec un virement à la section d'investissement de 397 942 euros et un excédent antérieur reporté de 617 687.75 euros.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 021 099.66 euros avec un déficit antérieur reporté de 203 713.66 euros.

**24/2012 – BUDGET UNIQUE 2012 ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la circulaire n° 11/2012/DRCT de la Préfecture de la Gironde portant prorogation de la date limite de vote des Budgets par dérogation de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation et les explications de Monsieur le Maire du budget unique 2012 de l'assainissement,

Monsieur ARMAGNACQ précise qu'il votera le budget assainissement dans sa partie financière, cependant il met en doute la pertinence du choix de la tranche d'assainissement comme indiquée dans l'opération 22 à savoir Menaut – Haouet et pense que le choix de Bergés, Le Bourg et Barthé devrait faire l'objet d'une étude car ce choix lui paraît plus judicieux techniquement.

Madame TUBAUD fait remarquer que cette opération est prévue depuis de nombreuses années et que les habitants des quartiers de Menaut, Haouet, La Hourcade et la Morelle ont différés leurs travaux dans leurs habitations suite à l'engagement des élus de faire les travaux de cette tranche.

Monsieur CLAMOUR fait remarquer que cette programmation a fait suite au schéma directeur d'assainissement.

Monsieur le Maire précise que le choix d'une tranche se fait en fonction du ratio longueur du réseau, nombre de raccordement, cout des travaux et recettes engendrées par le nombre de foyers raccordés. Ce qui est le cas au vu des estimations contenues dans le schéma directeur d'assainissement.

Monsieur ARMAGNACQ n'en est pas sûr du tout et compte sur une étude financière et technique pour confirmer le choix.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte du budget unique 2012 de l'assainissement arrêté comme suit :

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à 473 988.14 euros avec un virement à la section d'investissement de 400 000 euros et un excédent antérieur reporté de 351 837.14 euros.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 010 389.26 euros avec un déficit antérieur reporté de 35 843.26 euros.

**25/2012 – BUDGET UNIQUE 2012 A.E.P.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la circulaire n° 11/2012/DRCT de la Préfecture de la Gironde portant prorogation de la date limite de vote des Budgets par dérogation de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation et les explications de Monsieur le Maire du budget unique 2012 de l'AEP,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte du budget unique 2012 de l'AEP arrêté comme suit :

La section d'exploitation est équilibrée en recettes et en dépenses à 162 844.76 euros avec un virement à la section d'investissement de 110 000 euros et un excédent antérieur reporté de 111 632.76 euros.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 329 445.03 euros avec un excédent antérieur reporté de 2 622.03 euros.

### **26/2012 – CONVENTION CONSEIL GENERAL TRAVAUX A PEYROUTENE**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Conseil Général pour effectuer les travaux sur les dépendances de la voirie départementale située en agglomération. C'est le cas pour les travaux de réalisation de l'assainissement pluvial à Peyroutène.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

### **27/2012 – INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'inscriptions des enfants en classes de maternelle et de primaire à l'école publique de CERONS. Il précise que l'inscription des enfants à l'école est de la responsabilité du Maire de la Commune.

Le développement démographique de notre commune a nécessité l'agrandissement et la restructuration du groupe scolaire. Egalement, l'augmentation du nombre d'enfant fréquentant l'école a entraîné pour la rentrée 2012/2013 l'attribution par l'inspection académique d'un quatrième poste d'enseignant de maternelle.

Afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil, de confort et d'éducation aux enfants, de travail aux enseignants, le meilleur service aux familles, il est nécessaire de revoir les conditions d'inscription.

Monsieur le Maire propose que les nouvelles inscriptions à l'école publique de CERONS (maternelle et primaire) soient réservées aux enfants dont les parents sont domiciliés à CERONS. Les autres seront inscrits en liste d'attente.

S'il reste encore des places à la rentrée scolaire, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées pour l'inscription d'enfant résidant hors de la Commune de CERONS. Celle-ci se réserve le droit de réclamer l'accord de la commune d'origine. Seront pris en compte notamment la scolarisation des frères et sœurs et le lieu de travail des parents sur la commune de CERONS.

Après discussions, le Conseil Municipal adopte à 16 voix pour et 2 voix contre (David MOURAND et Yves NASRI) les modalités d'inscription des enfants à l'école de CERONS.

La présente délibération sera notifiée au Directeur de l'école pour application à partir des inscriptions de la rentrée 2012. Elle ne concerne pas les enfants fréquentant déjà l'école de CERONS.

### **28/2012 – DEMANDE SUBVENTION ADOUR GARONNE 19EME TRANCHE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2006, du 12 décembre 2007, du 14 janvier 2009, du 17 février 2010 et du 10 décembre 2010 sollicitant l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de la 19<sup>ème</sup> tranche d'assainissement concernant les quartiers de Haouet, Menaut et La Hourcade.

Monsieur le Maire précise qu'après contact pris auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, notre dossier n'est pas prioritaire du fait de notre taux de raccordement élevé. Néanmoins, nous pourrions peut-être prétendre à l'obtention d'une subvention de 15 % et d'une avance remboursable sur 15 ans calculées sur la base d'un montant de travaux équivalent à 43 branchements sur les 80 prévus.

Monsieur ARMAGNACQ précise qu'au vu de son intervention lors du vote du budget et pour rester cohérent vote contre la demande de subvention. En effet, il souhaite qu'une étude soit faite sur la tranche Bergès, le Bourg, Barthé avant d'arrêter un choix définitif. Il pense que la réalisation de cette tranche rendrait plus facile les travaux sur la partie Haouet Menaut La Hourcade d'un point de vue technique et financièrement moins coûteux tant en investissement qu'en fonctionnement.

Monsieur le Maire s'étonne que le budget assainissement ait été voté à l'unanimité et que l'on vote contre une demande subvention.

Monsieur CLAMOUR rappelle que le schéma directeur d'assainissement est l'étude qui sert à la réalisation des tranches à réaliser.

Tenant compte de ces nouveaux éléments, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 2 voix contre (Michel ARMAGNACQ et Yves NASRI) et une abstention (Thierry ALLARD) :

- Maintien sa décision de réaliser le plus rapidement possible la 19<sup>ème</sup> tranche d'assainissement concernant les quartiers de Menaut, La Hourcade, Haouet,
- Sollicite l'Aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 15 % d'un montant éligible de 279 500 €
- Sollicite de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une avance remboursable de 25 % d'un montant éligible de 279 500 €,
- S'engage à respecter les obligations résultant de la charte de qualité nationale de pose des réseaux de l'Agence de Bassin Adour Garonne.

### **29/2012 - JURES D'ASSISES**

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'assises et à l'arrêté du 29 mars 2010, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois électeurs à partir de la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury criminel pour l'année 2012. Sont tirés au sort les électeurs suivants :

- GARNIER née JEANSON Nathalie,
- PEYRONNIN née EL-MAGROUD Lahouaria
- CASTAING Sandrine

### **30/2012 – CONVENTION DE PARTENARIAT LE RELAIS GIRONDE**

Monsieur le Maire présente un projet de convention de partenariat avec LE RELAIS GIRONDE pour le dépôt de trois conteneurs de collecte de textiles sur la Commune.

Après lecture du document, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

### **31/2012 – TRAVAUX D'INTERET GENERAUX**

Monsieur CLAMOUR fait une présentation à ses collègues du Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) et propose d'inscrire la Commune à ce dispositif.

Il propose d'être le référent pour les hommes et Corinne BOURCHEIX référente pour les femmes.

Après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire la commune au Travaux d'Intérêt Général et charge Monsieur le Maire de préparer le dossier correspondant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 50.

- 22/2012 – Vote des taux
- 23/2012 – Vote du budget unique 2012 Commune
- 24/2012 – Vote du budget unique 2012 Assainissement
- 25/2012 – Vote du budget unique 2012 A.E.P.
- 26/2012 – Convention Conseil Général travaux assainissement pluvail Peyroutène
- 27/2012 – Inscriptions scolaires
- 28/2012 – Demande subvention Adour Garonne 19<sup>ème</sup> tranche assainissement
- 29/2012 – Jurés d'Assises
- 30/2012 – Convention de partenariat Le Relais Gironde
- 31/2012 – Travaux d'Intérêt Général

J.P. SOULÉ,

M. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

D. MOURAND

E. JAUMET

S. ROBERT

T. ALLARD

Y. LEGLISE

M.F. LE ROUX

Y. NASRI

C. BOURCHEIX